REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 29 juin 2022]

Date de la convocation
23 juin 2022
Date de mise en ligne
1er juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice :	33
Présents :	26
Procurations :	7
Votants :	33

N° 097/ 2022

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Thierry BODDI, Isabelle BEAUVAIS, Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH*, Conseillers*

Absents et représentés : Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Thierry VOGELAAR, Marie MONTELS, Martine MOSTARDI, Corinne DARMANI, Jean-Marc AGUERRE

Absents :

Secrétaire de séance : Dany PORTES

OBJET DE DELIBERATION : Créations et suppressions d'emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 20 juin 2022,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents municipaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires eux emplois pourvus,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création et la suppression des emplois permanents définis dans les tableaux ci-après.

Le Maire propose à l'assemblée la création et la suppression des emplois permanents définis dans les tableaux-ci après :

1-Tableau récapitulatif des créations d'emplois permanents au 1er juillet 2022

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	Espaces verts	Chef d'équipe	Adjoint technique	TC
1	Bâtiment	Peintre	Adjoint technique	TC
1	Bâtiment	Electricien	Adjoint technique principal 2ème classe	TC

2- Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite aux avancements de grade au 1er juillet 2022

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	Ressources Humaines	Assistant ressources humaines	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	TC
1	Communication	Assistante communication	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC
1	Pôle Culture et attractivité	Agent polyvalent culturel	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC
1	Patrimoine	Responsable des archives municipales	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	TC
1	Patrimoine	Responsable administratif	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	TC
1	Sports	Maître-nageur	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2ème classe	TC
1	CTM-Bâtiment	Peintre-Plaquiste	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC
1	CTM-Voirie	Maçon	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC
1	CTM-Propreté urbaine	Agent de propreté mécanique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC
1	Service entretien ménager	Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	TC

3- Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite aux avancements de grade au 1er décembre 2022

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	Accueil-population	Chargé d'accueil Assistant administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC
1	Police municipale	Policier municipal	Gardien-brigadier	Brigadier-Chef principal	TC

4- Tableau récapitulatif des fermetures de postes au 1er juillet 2022

Nb de poste	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	Urbanisme	Chargé de planification et de l'aménagement	Adjoint administratif	TC
1	CTM-Espaces Verts	Jardinier des Espaces verts horticoles et naturels	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC
1	CTM-Espaces Verts	Responsable du service Espaces Verts	Technicien principal de 2ème classe	TC
1	Direction générale	Coordinateur CLSPD	Animateur principal de 1ère classe	TC
1	Culture	Référent administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC
1	Accueil-population	Chargé d'accueil-référent administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOPTE la proposition de Madame le Maire,

MODIFIE comme défini précédemment le tableau des emplois,

INSCRIT au budget les crédits correspondants,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes**.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 juin 2022

Signé électroniquement par :
Martine SOUQUET

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20220630-097-2022-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022